



RAPPORT DE GESTION 2015

DU GROUPE AGROGENERATION ET DE

AGROGENERATION SA





A Paris, le 29 avril 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration SA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social et des comptes consolidés du groupe.

Vos commissaires aux comptes, les cabinets Ernst & Young et Autres et Finexsi-Audit, vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

A handwritten signature in black ink that reads "Michael Bleyzer". The signature is written in a cursive, flowing style.

Michael Bleyzer

Président du Conseil d'administration



TABLE DES MATIERES

1. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015 ET PERSPECTIVES.....	5
1.1 Activité d'AgroGeneration.....	5
1.2 Faits marquants de l'exercice 2015.....	5
1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés.....	8
1.4 Exposition du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration SA aux risques.....	9
1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats.....	10
1.6 Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées.....	13
1.7 Les activités du groupe en matière de recherche et développement.....	13
1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir.....	14
1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2015.....	15
2. PERIMETRE DU GROUPE.....	16
2.1 Sociétés du Groupe.....	16
2.2 Acquisitions et cessions de participations.....	16
3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT.....	16
3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration SA.....	16
3.2 Proposition d'affectation du résultat.....	17
3.3 Dépenses non déductibles.....	18
3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement.....	18
3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	18
3.6 Rapport des commissaires aux comptes (conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce).....	18
4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE D'AGROGENERATION SA.....	23
4.1 Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos.....	24



4.2	Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos	26
4.3	Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration	30
4.4	Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.....	32
4.5	Actions gratuites, stock-options, BSA et BSPCE	33
4.6	Informations relatives aux transactions réalisées sur les titres d'AgroGeneration SA par les dirigeants et les personnes assimilées.....	34
5.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION SA.....	34
5.1	Répartition du capital	35
5.2	Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration SA sur les titres émis.....	36
5.3	Participation des salariés au capital.....	36
5.4	Cours de bourse	36
5.5	Délégation d'augmentation du capital.....	36
6.	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	37
6.1	Protection de l'environnement.....	37
6.2	Programmes sociaux	37
7.	INJONCTIONS OU SANCTIONS PÉCUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES	38
	ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	40
	ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	41
	ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	43



1. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015 ET PERSPECTIVES

1.1 Activité d'AgroGeneration

Créé en 2007, AgroGeneration est un producteur international de céréales et oléagineux. Suite au rapprochement avec Harmelia, le nouveau groupe est devenu un des cinq premiers producteurs agricoles en Ukraine avec près de 120 000 hectares contrôlés. Le groupe a pour objectif, en louant des terres agricoles à fort potentiel, de répondre au défi alimentaire de demain, lié au doublement de la consommation mondiale d'ici à 2050.

Cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis mars 2010, la société est contrôlée par le fonds d'investissement SigmaBleyzer qui a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur du capital-investissement en Europe de l'Est.

Le groupe emploie environ 1 400 employés qui gèrent 120 000 hectares de terres. Le groupe bénéficie également de plus de 200.000 tonnes de capacité de stockage et de production de plus de 400 000 tonnes.

Autour de location de longue durée de terres, le groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec un recours maîtrisé des intrants, la recherche d'engrais et de semences de 1^{er} choix et un machinisme performant. Elle commercialise la production en direct sur le marché ukrainien et à l'export auprès d'acheteurs de premier rang.

Le groupe déploie son activité sur 5 régions en Ukraine (Lviv, Ternopil, Zhytomir, Sumy, Kharkhiv) avec 12 fermes, deux centres opérationnels à Kharkhiv et Lviv et un bureau central à Kyiv. Le siège social de la société est à Paris.

1.2 Faits marquants de l'exercice 2015

L'année 2015 a été marquée par le renforcement de la structure financière de la société et la confirmation deux ans après la fusion avec Harmelia du retournement opérationnel de la société.

Ce retournement opérationnel est d'autant plus remarquable qu'il s'est effectué dans un environnement difficile au regard de la baisse continue des cours mondiaux des matières premières agricoles, un environnement en Ukraine toujours difficile illustré par la poursuite de la dévaluation de la Hryvnia et un accès difficile au marché bancaire.



Dans le cadre de la restructuration de sa dette financière et le renforcement de ses fonds propres, la société a émis des OSRANE (Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes) pour la première fois en mars 2015 suivie d'une seconde émission réservée à un investisseur en décembre 2015 pour un montant total de 62,6 M€.

1.2.1 Situation géo-politique et économique

En 2015, la situation politique et économique de l'Ukraine s'est stabilisée.

L'instabilité politique et sociale connue en 2013 et 2014, associée à l'annexion par la Russie de la Crimée et au conflit armé avec les séparatistes des régions de Donetsk et Lugansk, a abouti à une très forte détérioration des relations politiques et économiques entre l'Ukraine et la Russie. Ces facteurs ont contribué à la détérioration des indices économiques clés, à l'augmentation du déficit public et à l'épuisement des réserves de change de la Banque Nationale d'Ukraine. La situation de l'économie ukrainienne est toujours très fragile, et la hryvnia a continué sa dévaluation avec un taux UAH/€ de 26,22 au 31 décembre 2015 soit une baisse de 35% sur un an.

Le Gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans le sens d'une association avec l'Union Européenne, à mettre en œuvre une série de réformes visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement. La stabilisation de l'économie ukrainienne dans un avenir proche dépend du succès des actions entreprises par le Gouvernement et l'obtention d'un soutien financier continu de la part des bailleurs de fonds internationaux et des institutions financières internationales.

Les terres exploitées par AgroGeneration se situant toutes en dehors des zones de conflit, le processus de récoltes, stockage et ventes n'a pas été affecté de façon significative jusqu'à présent. AgroGeneration possède toutefois un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où existe un risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire.

Au 31 décembre 2015, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 45,4 M€. En 2016, les semis du groupe dans l'oblast de Kharkiv portent sur une superficie de 63 278 ha.



1.2.2 Restructuration financière

(a) Emission des Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes (OSRANE)

Au 31 mars 2015, AgroGeneration SA a finalisé son opération de restructuration financière lancée fin 2014. Elle a émis 595 753 OSRANE (Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes) avec une valeur nominale de 100 € et un coupon de 8% payable semestriellement (1^{er} avril et 1^{er} octobre). Cette souscription de 59 575 300 €, correspond à la souscription de 57 697 100 € par compensation de créances et 1 878 200 € en numéraire. Elle inclut les souscriptions de Konkur et des titulaires des obligations côtées (BAGRO) qui ont souscrit à titre irréductible par compensation de créances.

Ces obligations seront remboursables à maturité, au 1^{er} avril 2019, sur la base de 192 actions pour 1 OSRANE. Tous les semestres jusqu'à l'échéance (à chaque date de paiement des intérêts) les porteurs d'OSRANE pourront demander le remboursement des OSRANE en actions, en totalité ou partiellement, auxquelles s'ajoutera à titre de rémunération un nombre d'actions nouvelles ou existantes supplémentaires de 4 actions par OSRANE et par semestre restant à courir. Les OSRANE pourront également faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré d'AgroGeneration SA, sous certaines conditions.

Cette émission d'OSRANE principalement comptabilisée en fonds propres dans le bilan d'AgroGeneration SA permet de réduire significativement son endettement.

Le 21 décembre 2015, le Conseil d'administration a émis 30 000 nouvelles OSRANE pour un montant en nominal de 3 000 000 €, dans les mêmes termes et conditions que les OSRANE émises en février 2015.

(b) Demandes de remboursement d'une partie des OSRANE

Conformément aux termes du contrat d'émission des OSRANE, à l'issue de la première période d'intérêts, des demandes de remboursement anticipé de 27 943 OSRANE ont été enregistrées en vue de l'obtention de 6 147 460 actions nouvelles. Le Conseil d'administration a constaté le 30 septembre 2015, l'augmentation de capital de la société d'un montant nominal de 307 373 € par émission de 6 147 460 actions de 0,05 € de valeur nominale au titre du remboursement d'une partie des OSRANE émises.



A l'issue de la seconde période d'intérêts, des demandes de remboursement anticipé de 3 728 OSRANE ont été enregistrées en vue de l'obtention de 805 248 actions nouvelles.

1.2.3 *Agroholding Tornado*

En février 2015, le groupe a signé un accord pour acquérir Agroholding Tornado, propriétaire d'un silo à grain d'une capacité de 39 100 tonnes. Cette acquisition était financée par le cash-flow opérationnel et payable mensuellement.

Fin 2015, le groupe, considérant que certaines conditions de l'accord ayant motivé l'opération n'étaient plus remplies à la fin de l'année, a décidé de ne pas prendre de risque et d'annuler la vente. Les paiements déjà effectués pour 0,7 M€ ont été dépréciés au 31 décembre 2015. La société n'est exposée à aucun risque relatif à cette opération.

1.2.4 *Emission de bons de souscription d'actions*

Conformément à la délégation accordée par l'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2015, le Conseil d'Administration a émis le 30 septembre 2015 en faveur de Konkur Investments Limited un nombre de 1 379 487 bons de souscription d'actions avec un prix d'exercice compris entre 1,79 € et 2,50 €. Chaque bon donnera droit à l'attribution d'une action.

1.2.5 *Réévaluation des immobilisations*

En 2015, les immobilisations corporelles du groupe situées en Ukraine ont été réévaluées. Cette réévaluation a été réalisée par un expert indépendant au 1^{er} janvier 2015 et au 31 décembre 2015. La juste valeur a été déterminée en hryvnia et en dollars américain et comptabilisée par les entités ukrainiennes en leur devise fonctionnelle.

Au 31 décembre 2015, l'impact net total avant impôts des réévaluations s'élève à 38,2 millions d'euros. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 2.4 des comptes consolidés au 31 décembre 2015.

1.3 *Résultats du groupe et comptes consolidés*

1.3.1 *Présentation et méthodes d'évaluation des comptes*

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.



1.3.2 Présentation des résultats du groupe et des comptes consolidés

Les principaux éléments des comptes consolidés 2015 sont :

- production de 376 kT de céréales et oléagineux pour la campagne 2015 ;
- un chiffre d'affaires consolidé de 58,9 M€ ;
- une perte nette de (7,9) M€ compte tenu d'un profit opérationnel de 11,4 M€ et d'une perte financière de (19,5) M€ ;
- une situation nette de 69,5 M€ ;
- un endettement net, compte tenu d'une trésorerie de 3,9 M€ et de dépôts à terme de 15,1 M€, de 35,5 M€.

1.4 Exposition du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration SA aux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels AgroGeneration et AgroGeneration SA sont confrontés sont les suivants :

- risque climatique et phytopathogène qui peut affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- risque sur la fluctuation du prix des denrées agricoles qui impacte directement le niveau de chiffre d'affaires ;
- risque d'ordre politique et économique qui continue à être élevé ;
- risque juridique et fiscal lié à un système ukrainien encore en formation ;
- risque de change avec un impact très significatif de la dévaluation de la hryvnia sur les comptes consolidés du Groupe et les comptes d'AgroGeneration SA ;
- risque de liquidité qui associé aux bouleversements en Ukraine a entraîné de fortes tensions et affaibli les sources d'investissements étrangers et la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt avantageux ;
- risque de contrepartie lié à l'absence de politique groupe de garantie préalable sécurisée ;
- risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes lié aux changements dans l'environnement politique.

1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats

1.5.1 Présentation simplifiée des comptes consolidés

(en k€)	2014	2015
Chiffre d'affaires	64 620	58 861
Actifs biologiques et produits finis - écart de juste valeur	12 732	18 921
Coût des ventes	(55 679)	(53 814)
Marge brute	21 673	23 968
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(14 647)	(13 417)
Autres produits et charges	6 085	855
Résultat opérationnel	13 111	11 406
Résultat financier *	(36 190)	(19 556)
Impôt	(15)	222
Résultat net	(21 665)	(7 928)
EBITDA**	20 749	19 941
Capitaux propres	6 569	69 462
Endettement net***	75 390	35 487
Endettement structurel ****	61 254	19 099

(*) Dont pertes de change latentes de 14,9 M€ en 2014 et 10,9 M€ en 2015

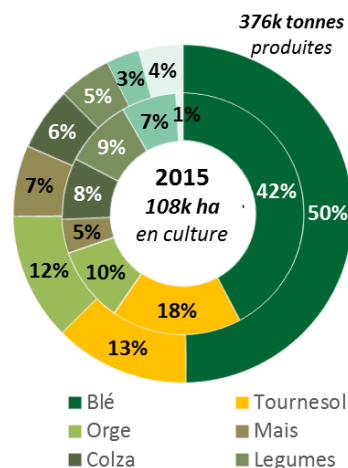
(**) EBITDA = résultat net augmenté des impôts, du résultat financier net, des dotations aux amortissements et provisions, du résultat net des ventes d'immobilisations et de la dépréciation des actifs non courants – voir détail en annexe du communiqué de presse en date du 21 avril 2016

(***) Endettement brut – trésorerie disponible – dépôt de garantie affectée au remboursement de la dette bancaire – voir détail en annexe du communiqué de presse en date du 21 avril 2016

(****) Montant en principal du prêt octroyé par le BERD et le montant des intérêts futurs capitalisés liés à l'OSRANE (vs. obligations cotées et obligations Konkur sur les périodes précédentes) – voir détail en annexe du communiqué de presse en date du 21 avril 2016

1.5.2 Production et chiffre d'affaires

Le groupe a produit, en 2015, 376 000 tonnes de céréales et d'oléagineux, soit une baisse de 6% en volume. Les rendements ont été moins élevés cette année en raison de conditions climatiques moins favorables, notamment sur les récoltes de maïs et de soja, mais aussi en raison de l'utilisation volontairement moins intensive d'engrais dans le cadre d'un pilotage rigoureux des cultures, focalisé sur la marge brute par hectare. Ils sont restés toutefois meilleurs que les rendements moyens constatés en Ukraine.



Le cercle intérieur correspond à la répartition des récoltes par hectare, le cercle extérieur correspond la répartition en tonne

En parallèle, le groupe a réussi à cultiver 108 000 ha contre 103 000 ha l'année dernière.



Au 31 décembre 2015, 338 600 tonnes sur les 376 000 tonnes produites cette année ont été vendues. La différence de tonnage tient à la part conservée pour les besoins propres de la société (semences et paiement d'une partie des fermages) et à un stock de 31 800 tonnes conservé au 31 décembre 2015 pour des ventes qui seront réalisées en 2016.

Dans un contexte de prix bas, le groupe AgroGeneration réalise **un chiffre d'affaires de 58,9 M€ contre 64,6 M€ en 2014**. Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- Pour 55,1 M€, du produit de la vente d'une partie de la production 2015
- Pour 2,1 M€, de la vente de la totalité des stocks issus de la production 2014
- Pour 1,7 M€, de la vente de prestations de services et autres

1.5.3 EBITDA robuste et quasiment au même niveau que 2014 malgré la baisse du chiffre d'affaires

La marge brute s'élève à 24 M€ en hausse de 10,6%, soit + 2,3 M€. Cette progression se répartit de la manière suivante :

- -5,3 M€ liés à la baisse des prix agricoles
- +0,6 M€ liés à la baisse des rendements compensés par le pilotage rigoureux des coûts de production
- +3,9 M€ liés à l'augmentation de l'écart de juste valeur des actifs biologiques des semis d'hiver
- +3,1 M€ liés à l'impact favorable de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro

La valorisation des semis d'hiver repose sur des anticipations de rendement prudentes et de prix de vente, principalement liés à des ventes à l'export. Les ventes à l'export sont favorisées par la décision gouvernementale de mettre progressivement un terme entre début 2016 et fin 2017 aux subventions de TVA en soutien de la filière agricole.

La performance agronomique et commerciale mesurée par la capacité du groupe à inverser la tendance négative des prix et des rendements par une gestion rigoureuse et le renforcement de l'export, permet au groupe de maintenir une marge brute équivalente à celle de 2014.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs ont été réduits de 1,2 M€ et s'élèvent à 13,4 M€ sur l'exercice. Cette variation s'explique par des coûts non récurrents en 2014 et



des impacts positifs du change. Les autres produits nets ont été réduits à 0,9 M€, contre 6,1 M€ en 2014, en raison de la réduction de la subvention gouvernementale liée à une TVA collectée moins importante cette année, compte tenu de la croissance des ventes à l'export (-2,9 M€), et de la dépréciation sans impact sur la trésorerie d'actifs immobilisés (-1,4 M€).

Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA ressort à 19,9 M€ contre 20,7 M€ en 2014, une performance très satisfaisante dans le contexte actuel.

1.5.4 Résultat net toujours impacté par les effets de change

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt, le résultat net s'améliore significativement avec une perte réduite à -7,9 M€ à comparer à -21,7 M€ en 2014.

Le résultat financier ressort à -19,5 M€ pesant encore significativement sur les résultats du Groupe. Il s'est toutefois nettement amélioré par rapport à 2014 et est composé de :

- 6,2 M€ de coût net de la dette, dont 1,6 M€ liés aux intérêts des OSRANE/ Obligations, 3,8 M€ aux intérêts nets des prêts bancaires et de 0,8 M€ d'intérêts financiers divers
- 13,3 M€ de pertes de change sur les prêts contractés en dollars par le Groupe, dont 10,9 M€ de pertes latentes, liées aux prêts bancaires (5,5 M€) et intragroupes (5,4 M€)

Avant prise en compte des pertes de change latentes, le résultat net serait positif.

1.5.5 Très nette amélioration de la structure financière du groupe

L'exercice 2015 a permis de franchir une étape importante pour le Groupe avec une structure financière désormais assainie et solide, assurant sa pérennité à court et moyen terme.

En un an, les capitaux propres sont passés de 6,6 M€ à 69,5 M€. Cette progression spectaculaire, malgré l'impact du résultat net (-7,9 M€) et des écarts de conversion de change (-12,7 M€), repose sur l'émission des OSRANE pour 44,5 M€ (part comptabilisée en fonds propres) et la réévaluation des actifs (sur la base d'une expertise indépendante) pour 39 M€.

Les flux de trésorerie générés par l'activité ressortent à 9,7 M€, malgré une augmentation du BFR due principalement à l'augmentation des stocks en fin d'année. Ces flux couvrent les



investissements nets de l'exercice (1,6 M€) et les intérêts payés dans l'année (8,2 M€). La trésorerie disponible du Groupe s'élève à 3,9 M€ au 31 décembre 2015.

L'endettement net ressort à 35,5 M€ composé de la quote-part des OSRANE comptabilisée en dette pour 12,7 M€ et des dettes bancaires nettes contractées auprès d'Alfa-Bank Ukraine et de la BERD. Le taux d'endettement net a été réduit à 50% des capitaux propres. Le financement court terme de la campagne 2016 a été assuré de manière complémentaire par des contrats de prépaiement et des ventes à terme.

AgroGeneration dispose aujourd'hui d'une structure financière équilibrée et viable. Le Groupe entend poursuivre son désendettement progressif afin de diminuer sa charge financière. A ce titre, au 1^{er} avril 2016, 3 728 OSRANE émises ont été remboursées en actions (création de 805 248 actions nouvelles) ce qui permet de générer moins de charge financière sur les prochaines années.

1.6 Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées qui sont essentiellement liées à la baisse des cours mondiaux des matières premières agricoles, la situation géopolitique dégradée en Ukraine, la crise de liquidité et la dévaluation de la Hryvnia vous ont été présentées dans la **section 1.2** du présent rapport.

S'agissant des progrès réalisés, les faits suivants nous semblent devoir être signalés :

- l'amélioration de la performance agronomique de la récolte 2015 (voir **Section 1.5.3** ci-dessus du présent rapport) ;
- le succès de la restructuration financière du groupe grâce à l'émission d'OSRANE avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 59,6 M€ (voir **Section 1.2.2** ci-dessus du présent rapport).

1.7 Les activités du groupe en matière de recherche et développement

Pour répondre aux fortes exigences de performance du marché début 2013, le groupe (par le biais d'Harmelia et SigmaBleyzer à l'époque) a entamé des négociations avec Texas A&M AgriLife, l'une des universités agricoles les plus importantes et les plus renommées des États-Unis, pour s'associer dans l'optique d'améliorer les technologies agricoles en Ukraine grâce à une coopération scientifique. Les parties se sont mises d'accord sur l'échange de semences



comme première étape d'amélioration des variétés par région ainsi que sur l'amélioration des pratiques agronomiques en se servant d'AgroGeneration comme base.

L'importance de ce partenariat peut être soulignée dans trois domaines principaux :

- Amélioration des pratiques de génie biologique et agricole en Ukraine ;
- Production de blé de nouvelle génération en Ukraine ;
- Recherche, développement et commercialisation de maïs hybrides en Ukraine.

1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Dans un contexte d'évolution défavorable des prix des matières premières agricoles, AgroGeneration SA reste focalisée sur l'amélioration de la maîtrise des coûts de production et des frais généraux.

AgroGeneration entend également continuer d'investir dans des capacités de stockage supplémentaires afin d'assurer la maîtrise de la qualité de sa production et l'optimisation de ses prix de vente.

La situation politique et économique en Ukraine est aujourd'hui relativement stabilisée. Un rebond du PIB est attendu cette année après 2 années de forte baisse ainsi qu'un ralentissement net de l'inflation. Ces améliorations conjoncturelles, associées à un budget de rigueur et à une poursuite indispensable des réformes, permettront au pays de continuer de bénéficier des aides du FMI.

Dans ce contexte, le Groupe AgroGeneration travaille avec sérénité sur sa campagne agricole 2016. Le financement de la campagne a été assuré dès la fin décembre et a été complété depuis par des financements à terme ou des prépaiements.

Le 6 avril 2016, AgroGeneration a annoncé avoir signé un contrat majeur de prépaiement pour une partie de sa récolte 2016 pour un maximum de 10 millions de dollars, avec la société Quadra Commodities. Quadra Commodities est une société suisse indépendante basée à Genève, spécialisée dans l'approvisionnement et le trading des matières premières agricoles, la gestion de la logistique (transport / manutention) et le financement des opérations agricoles.

Sur la campagne agricole 2016, le Groupe exploitera 110 000 ha à comparer à 108 000 ha en 2014 (+2%). Cette année les cultures de printemps (maïs, pois, soja, tournesol), qui couvrent



63 000 ha, ont été privilégiées par rapport aux cultures d'hiver (blé, colza) exploitées sur 47 000 ha, notamment en raison de conditions climatiques défavorables sur la fin de l'année (pluie et gel). Sur les cultures de printemps, l'accent a été mis sur les pois, le soja et le tournesol plus rentables que le maïs actuellement.

Les coûts de production/ha devraient légèrement augmenter en 2016 avec un recours cette année un peu plus important aux intrants dans le cadre d'une stratégie agricole raisonnée et durable. L'évolution des prix de vente reste donc une variable clé avec des prix mondiaux qui évoluent encore aujourd'hui à des niveaux inférieurs à ceux de l'an dernier. Dans ce contexte, le Groupe reste fortement concentré sur sa rentabilité opérationnelle et poursuit à ce titre ses actions d'optimisation de ses coûts notamment au niveau opérationnel.

Le Groupe continue ainsi de mettre tout en œuvre pour solidifier ses opérations dans un contexte de bas de cycle et préserver le plus possible ses marges. Grâce à ces actions, et malgré la fin probable des subventions de TVA, le Groupe devrait être parfaitement positionné pour bénéficier d'un effet de levier important sur ses résultats dès que les prix agricoles s'apprécieront.

1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2015

1.9.1 *Modification du régime spécial de TVA applicable aux sociétés agricoles*

Le 24 décembre 2015, le Parlement Ukrainien a adopté la loi amendant le « Code fiscal ukrainien et certaines autres dispositions législatives ukrainiennes relatif au budget 2016 ». Les modifications sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016. Conformément à ladite loi, il sera mis fin au régime spécial de TVA applicable aux sociétés agricoles à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 5.1 des comptes consolidés en date du 31 décembre 2015.

1.9.2 *Cultures d'hiver endommagées*

En mars 2016, le groupe a identifié des semis d'hiver de colza et de blé endommagés en raison de conditions météorologiques défavorables. L'effet potentiel de ces dommages a été pris en compte dans l'évaluation des rendements dans le calcul des modèles de juste valeur pour les actifs biologiques au 31 décembre 2015.



2. PERIMETRE DU GROUPE

2.1 Sociétés du Groupe

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2015, ainsi que le taux de participation direct ou indirect d'AgroGeneration SA dans ces entités, sont mentionnées dans un tableau en **Annexe 1**.

2.2 Acquisitions et cessions de participations

Pour une meilleure compréhension du tableau qui figure en **Annexe 1**, il convient de signaler que Vidrodzhennya (VZH) a été fusionnée avec une autre filiale du Groupe, Lishchynske, en février 2015 et a cessé d'exister en tant que personne morale distincte.

3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration SA

3.1.1 *Présentation et méthodes d'évaluation des comptes*

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

3.1.2 *Chiffre d'affaires et résultats*

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration SA s'élève à 19 678 059 €, en augmentation par rapport à 2014 (12 517 095 €).

Le résultat d'exploitation est une perte de 2 593 496 €. A noter que pour l'exercice 2014 la perte s'élevait à 2 342 925 €.

Le résultat financier net est une perte de 43 323 015 € contre une perte de 2 328 741 € en 2014. L'augmentation significative de la perte s'explique essentiellement par une provision de dépréciation de 36,9 M€. Cette dépréciation concerne l'ensemble des titres de participation. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur d'utilité et la valeur historique des immobilisations financières dans les filiales. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 3.2 des comptes annuels d'AgroGeneration SA.

Le résultat net est une perte de 43 766 976 € contre une perte de 7 890 307 € en 2014.



3.1.3 *Capitaux et autres fonds propres*

Les capitaux propres s'élèvent à 99 049 659 € contre 139 938 677 € en 2014, soit une variation négative de (40 889 018) €.

3.1.4 *Délais de paiements*

Au 31 décembre 2015, le solde du poste Fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 7 188 378 € et comprend ce qui suit :

- Fournisseurs Tiers français : 491 458 €
- Fournisseurs Tiers étrangers : 361 016 €
- Fournisseurs Tiers – Factures non parvenues : 366 592 €
- Fournisseur Groupe : 3 834 840 €
- Fournisseur Groupe – Factures non parvenues : 2 134 472 €

Les échéances des dettes fournisseurs présentées concernent les fournisseurs tiers français et étrangers, ainsi que les fournisseurs intra-groupe.

Date d'échéance	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total
2015	371 708	3 740 915	342 813	172 076	59 802	4 687 314
2014	7 527	894 340	241 337	2 823	70 486	1 216 513
2013	1 655 071	61 616	9 457	-	-	1 726 144

3.1.5 *Prêts à moins de deux (2) ans conclus par AgroGeneration SA*

Aucun prêt n'a été conclu par AgroGeneration SA conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

3.2 *Proposition d'affectation du résultat*

L'exercice écoulé se traduit par une perte nette de (43 766 977) €, en augmentation par rapport à l'exercice 2014 (7 890 306 €), que nous proposons d'affecter dans le compte Report à nouveau.

3.3 Dépenses non déductibles

Des réintégrations dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés ont été effectuées au titre de l'article 39-4 du CGI (amortissements excédentaires ou non déductibles), pour la somme de 3 165 €.

3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement

AgroGeneration SA n'a procédé à aucune distribution de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40% au titre des trois précédents exercices.

3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**Annexe 2**) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

3.6 Rapport des commissaires aux comptes (conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

Des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice clos et ont été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé (**3.6.1**). D'autres conventions conclues antérieurement se sont poursuivies (**3.6.2**) ou ont été autorisées depuis la clôture de l'exercice (**3.6.3**).

Ces conventions font l'objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

3.6.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

- **Lettre d'accord conclue entre AgroGeneration SA et Konkur Investments Limited en date du 29 avril 2015** : l'objet de cette lettre d'accord approuvée par le Conseil d'administration le 29 avril 2015 est de résilier la lettre annexe en date du 11 octobre 2013 relatives aux modalités de paiement des intérêts dus au titre des obligations émises en faveur de Konkur Investments Limited. Le Conseil d'administration considère que la résiliation de cette lettre annexe, est motivée par la restructuration financière de la société dans le cadre de l'émission des OSRANE.
- **Convention de délégation de paiement entre AgroGeneration SA et Cordial Consulting Limited** : le Conseil d'administration a autorisé le 20 mars 2015 une convention de délégation de paiement entre AgroGeneration SA et Cordial Consulting



Limited en vertu de laquelle AgroGeneration SA accepte de se substituer à Harmelia Investments Limited dans l'obligation de paiement d'une créance d'un montant de \$260.000 en raison des services rendue par Cordial Consulting Limited au titre d'un contrat de prestations de services de droit anglais conclu le 28 novembre 2013 et prenant effet le 11 octobre 2013 avec Harmelia Investments Limited. Cette convention de délégation de paiement a été conclue dans le cadre de la restructuration d'AgroGeneration SA et permet à Cordial Consulting Limited de souscrire aux OSRANE émises par AgroGeneration SA par compensation avec sa créance d'un montant de \$260.000. Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette délégation de paiement, est motivée par la restructuration financière de la société dans le cadre de l'émission des OSRANE.

- **Convention de délégation de paiement entre AgroGeneration SA et John Shmorhun :** le Conseil d'administration a autorisé le 30 mars 2015 une convention de délégation de paiement entre AgroGeneration SA et Monsieur John Shmorhun en vertu de laquelle AgroGeneration SA accepte de se substituer à Harmelia Investments Limited dans l'obligation de paiement d'une créance d'un montant de \$200.000 au titre du bonus dû par Harmelia tel que proposé par le Comité des rémunérations et approuvé par le Conseil d'administration d'AgroGeneration SA du 18 mars 2015. Cette convention de délégation de paiement a été conclue dans le cadre de la restructuration d'AgroGeneration SA et permet à John Shmorhun de souscrire aux OSRANE émises par la société par compensation avec sa créance d'un montant de \$200.000. Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette délégation de paiement, est motivée par la restructuration financière de la société dans le cadre de l'émission des OSRANE.
- **Modification des termes et conditions des obligations émises par AgroGeneration SA à la suite de l'assemblée générale des actionnaires du 11 octobre 2013 :** le Conseil d'administration a autorisé le 14 janvier 2015 la modification des termes et conditions des obligations émises par AgroGeneration SA à la suite de l'assemblée générale du 11 octobre 2013. Cette modification a pour objet de permettre à Konkur Investments Limited de souscrire aux OSRANE émises par AgroGeneration SA par compensation avec ses créances obligataires. Le Conseil d'administration considère que la



modification des termes et conditions des obligations émises, est motivée par la restructuration financière de la société dans le cadre de l'émission des OSRANE.

- **Autorisation d'un accord de restructuration** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 janvier 2015 la signature d'un accord de restructuration conclu sous l'égide d'un conciliateur entre AgroGeneration SA, Konkur Investments Limited en sa qualité d'actionnaire majoritaire et de titulaire unique des obligations non cotées, le détenteur majoritaire des obligations cotées et les actionnaires minoritaires d'AgroGeneration SA qui a pour objet la réalisation du réaménagement de la dette de la société mise en œuvre dans le cadre du plan de restructuration. Il est précisé que cette convention n'a pu obtenir le quorum nécessaire afin d'être approuvé lors de l'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2015 et devra être soumise une nouvelle fois lors de la prochaine assemblée générale. Après avoir relevé que « cette convention a pour objet la réalisation du réaménagement de la dette financière de la société, rendue nécessaire par les difficultés financières rencontrées » le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par l'intérêt social de la société.

3.6.2 Conventions approuvées au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Les conventions suivantes ont été approuvées au cours d'exercices antérieurs et ont été poursuivies au cours de l'exercice clos :

- **Convention de couverture sociale au profit de Monsieur Charles Vilgrain** : l'engagement de la société à verser à Monsieur Vilgrain une rémunération brute en cas de licenciement a été poursuivi ; il est porté de 6 mois de rémunération fixe à 12 mois de rémunération fixe et variable, avec un minimum de 250 000€. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2013. Il est précisé que cette convention est désormais terminée.
- **Contrat de couverture sociale (garantie GSC) au profit de Monsieur Charles Vilgrain** : dans le cas où le régime de GSC ne prendrait pas en charge, en tout ou partie, le versement des indemnités de privation d'emploi dues contractuellement à M. Vilgrain, à la suite de sa révocation ou du non-renouvellement de son mandat social, au motif que Pôle Emploi verse de telles indemnités, la société s'engage à indemniser Monsieur




Vilgrain de la différence entre le montant effectivement versé par Pôle Emploi d'une part et le montant qu'il aurait dû recevoir contractuellement du régime GSC, comme prévu à l'origine, d'autre part, pour la période de couverture par ledit régime. Dans tous les cas, cette indemnisation sera plafonnée à hauteur de 50.000 €. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 21 janvier 2014. Il est précisé que cette convention est désormais terminée.

- **Convention de prestation de services conclue entre AgroGeneration SA et Gravitation** : le Conseil d'administration a autorisé le 18 mars 2015, la modification de la durée globale de la convention (de 18 à 15 mois) afin de tenir compte de la date d'entrée en vigueur de la convention reportée du 15 octobre 2013 au 21 janvier 2014 tout en maintenant le montant total de 180 000 € hors taxes. Ainsi, la rémunération mensuelle de la convention de services est passée de 10 000 € à 12 000 € hors taxes. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 est de 28.606 € hors taxes. Cette modification est justifiée par la prise en compte de la réalité comptable liée à cette convention. Il est précisé que cette convention est désormais terminée.
- **Convention de services entre AgroGeneration SA et Konkur Investments Limited** : le Conseil d'administration a autorisé le 18 mars 2015, la modification de la durée globale de la convention (de 18 à 15 mois) afin de tenir compte de la date d'entrée en vigueur de la convention reportée du 15 octobre 2013 au 21 janvier 2014 tout en maintenant le montant total de 270 000 € hors taxes. Ainsi, la rémunération mensuelle de la convention de services est passée de 15 000 € à 18 000 € hors taxes. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 est de 64.896 € hors taxes. Cette modification est justifiée par la prise en compte de la réalité comptable liée à cette convention. Il est précisé que cette convention est désormais terminée.

3.6.3 Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, les conventions suivantes ont été autorisées par le Conseil d'administration d'AgroGeneration SA :

- **Prêt SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 600 000 €** : le Conseil d'administration a autorisé le 29 mars 2016 la conclusion d'un prêt par SigmaBleyzer Investment Group LLC au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant



maximum de 600 000 € d'une durée d'un an au taux d'intérêt de 12%. Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par les échéances financières à venir.

3.6.4 Conventions visées à L. 225-102-1 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice

Les conventions suivantes visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice :

- **Prêt entre SBT Investments VI LLC et Harmelia Investments Limited** : par une convention de prêt en date du 2 avril 2015, SBT Investments VI LLC a accordé un prêt de 1 million de dollars à Harmelia Investments Limited, à un taux d'intérêt plus faible que les taux régulièrement pratiqués par les banques. Messieurs Michael Bleyzer et Lev Bleyzer, administrateurs de la Société, détiennent chacun plus de 10% de l'une des entités qui détient SBT Investments VI LLC.
- **Convention de cession de créance entre SBT Investments VI LLC, SigmaBleyzer Investment Group LLC et Harmelia Investments Limited** : par convention en date du 15 décembre 2015, SBT Investments VI LLC a transféré sa créance à SigmaBleyzer Investment Group LLC relative au prêt d'un montant de 1 million de dollars (en principal) accordé à Harmelia Investments Limited par SBT Investments VI LLC. Messieurs Michael Bleyzer et Lev Bleyzer, administrateurs de la Société, ont des participations directes ou indirectes dans SigmaBleyzer Investment Group LLC et SBT Investments VI LLC.
- **Convention de sécurité avec Safari Arms Holdings Limited et Harmelia Investments Limited** : en application d'une convention en date du 1^{er} février 2013 et d'une convention complémentaire du 1^{er} mars 2014, Safari-Arms Holdings Limited fournit des services relevant du domaine de la sécurité à différentes filiales d'AgroGeneration. Safari-Arms Holdings Limited est contrôlée par Monsieur Valery Dema, membre du Conseil d'Administration. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 est de 2.081.000 € hors taxes.
- **Convention de conseil entre Cordial Investment & Consulting Limited et Harmelia Investments Limited** : une convention de conseil en date du 28 novembre 2013 a été conclue entre Cordial Investment & Consulting Limited, et Harmelia Investments



Limited. Monsieur Pierre Danon, Vice-Président du Conseil d'administration, est actionnaire majoritaire de Cordial Consulting Limited. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 est de 96.300 € hors taxes.

- Pendant l'exercice, un avenant en date du 1er juillet 2015 est venu étendre ponctuellement les prestations de conseils fournies, à la recherche d'investisseurs au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et à l'Ukraine pour Harmelia Investments Limited et ses sociétés affiliées. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 pour cette nouvelle prestation est de 182.983 € hors taxes.

4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE D'AGROGENERATION SA

La gouvernance de la société AgroGeneration SA a été modifiée par l'Assemblée générale du 11 octobre 2013 dans le contexte de la fusion avec Harmelia, la société passant d'une structure dualiste de gouvernance (avec un Directoire et un Conseil de surveillance) à une structure dite moniste (avec un Conseil d'administration).

Suite à la restructuration financière et en vue de la nouvelle répartition du capital post-conversion des OSRANE, AgroGeneration SA a rationalisé sa gouvernance en avril 2015 en réduisant le nombre d'administrateurs de 11 à 7 et en supprimant le poste de Directeur général délégué.

Nous vous rappelons que dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a choisi d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, Monsieur Michael Bleyzer exerçant les fonctions de Président du Conseil d'administration et Monsieur John Shmorhun exerçant les fonctions de Directeur général.

La vice-présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Pierre Danon.

4.1 Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos

Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Michael Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
Vice-Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Pierre Danon	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Vice-Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
Directeur général – Membre du Conseil d'administration	Monsieur John Shmorhun	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Directeur général jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018

Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Membre du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos	Monsieur Lev Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Valery Dema	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Neal Warren Sigda	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Guillaume James	AGM en date du 11/07/2014	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Charles Beigbeder*	AGM en date du 11/10/2013	-
	Monsieur Constantin Pellissier*	AGM en date du 11/10/2013	-
	Monsieur Jean-Pascal Tranié*	AGM en date du 11/10/2013	-
	Monsieur Charles Vilgrain*	AGM en date du 11/07/2014	-

* Messieurs Jean-Pascal Tranié, Charles Beigbeder, Constantin Pellissier et Charles Vilgrain ne sont plus membres du Conseil d'administration depuis avril 2015.

4.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos

Michael Bleyzer – Président du Conseil d'administration



Monsieur Michael Bleyzer est le fondateur de SigmaBleyzer (créé en 1994), l'un des fonds d'investissement les plus renommés en Europe de l'Est. Monsieur Bleyzer est également connu grâce à ses modèles d'affaires, qui associent les meilleures pratiques de management occidentales et l'expérience régionale extensive acquise dans les pays de l'ex-bloc soviétique.

Né à Kharkiv, en Ukraine, Monsieur Bleyzer est élevé en Union Soviétique où il poursuit ses études à l'Institut de radio-électronique de Kharkiv. Après avoir obtenu un mastère scientifique en électronique numérique et physique quantique, il mène tout d'abord sa carrière en Russie, en Ukraine, en Ouzbékistan et au Turkménistan. En 1978, il émigre aux Etats-Unis et devient citoyen américain. Monsieur Bleyzer s'engage alors dans la finance et le management et, pendant plus de 15 ans chez Exxon et Ernst & Young, occupe plusieurs postes aux niveaux opérationnel, management et directionnel au Texas, en Louisiane et en Europe.

Monsieur Bleyzer intervient sur la chaîne CNBC en tant qu'expert des investissements dans les pays émergents et donne de nombreuses conférences ciblées sur les investissements dans le monde entier. Auparavant membre du Conseil d'administration du Musée de l'Holocauste de Houston (Houston Holocaust Museum) et du Comité de conseil en investissements en technologie émergente du Texas (Texas Emerging Technology Fund Advisory Committee), M. Bleyzer est actuellement membre du Conseil consultatif du Centre d'investissements Thunderbird (Private Equity Center Executive Advisory Board), du Conseil global Thunderbird (Thunderbird Global Council) et du Conseil consultatif de l'EMPEA (Emerging Markets Private Equity Association).

Depuis 2013, il est Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration SA.

John Shmorhun – Directeur général et membre du Conseil d'administration



Monsieur John Shmorhun, ancien cadre chez DuPont, a travaillé pendant plus de 18 ans en Ukraine et en Russie où il a géré les activités agricoles de DuPont dans ces régions. En tant qu'administrateur, il a supervisé pendant 8 ans les activités d'exploitation en Russie, en Ukraine et dans les pays CIS.

Avant sa nomination, il avait dirigé la création de DuPont Ukraine en tant que Directeur général, et supervisé les activités agrochimiques de DuPont de 2003 à 2008. Avant de rejoindre DuPont, il a été pilote de la Navy pendant 10 ans. Il est titulaire d'un MBA de l'Institut du management international de Genève et d'une licence ès-sciences en ingénierie mécanique délivrée par l'Académie Navale des États-Unis. En 2010, Monsieur John Shmorhun a été nommé Président de Harmelia. Depuis 2013, il est Directeur général d'AgroGeneration SA.


Pierre Danon – Vice-Président du Conseil d'administration



Monsieur Pierre Danon est un entrepreneur français. Il siège actuellement aux Conseils d'administration de plusieurs sociétés en Europe. Il est Vice-Président de TDC A/S à Copenhague, au Danemark, administrateur non dirigeant chez Standard Life à Édimbourg, en Écosse, et Vice-Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration SA.

Diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées en génie civil, Pierre Danon possède également un mastère en droit de l'Université de Panthéon-Assas et un MBA de l'Institut Supérieur des Affaires (MBA de l'école de management HEC à Paris).

Durant 20 ans, il occupe plusieurs postes chez Xerox dans les domaines de la finance, des ventes, du marketing, du service clients et de la recherche avant d'accéder au poste de Président de Xerox Europe en 1998. En septembre 2000, il est nommé Président-Directeur général de BT Retail. Monsieur Pierre Danon est également membre du Conseil d'administration de British Telecom. En mars 2005, il est nommé directeur de l'exploitation chez Capgemini Group. En 2006, il aide le fonds d'investissement Babcock & Brown Capital lors de la prise de contrôle d'Eircom et en devient le Président de 2006 à 2008. En mai 2008,



il est élu Vice-Président de TDC et participe à ce titre à l'introduction en bourse de novembre 2011. En septembre 2008, Monsieur Pierre Danon devient Président de Numericable-Completel, un poste qu'il occupe jusqu'en 2012. Depuis mai 2011, il conseille Volia, un câblo-opérateur basé à Kiev, en Ukraine, dont les principaux actionnaires sont Providence Equity Partners Fund (PEP) et SigmaBleyzer Fund (SBF). En avril 2013, il dirige la fusion entre AgroGeneration SA et Harmelia pour le compte de SBF.

En octobre 2013, il est élu Vice-Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration SA.

Lev Bleyzer – Membre du Conseil d'administration



Monsieur Lev Bleyzer, co-fondateur de SigmaBleyzer, est responsable de l'exploitation journalière d'AgroGeneration SA. Né dans l'ex-Union Soviétique, Monsieur Bleyzer fait ses études à l'Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute). En 1981, il émigre aux États-Unis et en 1987, obtient une licence de management à l'Université de Houston.

Pendant ses études universitaires, il travaille pour un négociant en vins et devient l'un des vendeurs les plus performants à Houston. Sa licence en poche, Monsieur Bleyzer intègre le programme de management d'une société de vente au détail où il travaille pendant quatre ans en tant que directeur des ventes avant de rejoindre Sigma Ventures Inc. en 1994 en tant que Vice-Président.

Monsieur Bleyzer est membre du Conseil d'administration de nombreuses sociétés d'Europe de l'Est. À ce titre, il est responsable des aspects financiers et opérationnels de chacune des entités.

Depuis octobre 2013, Monsieur Lev Bleyzer siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration SA.

Valery Dema – Membre du Conseil d’administration

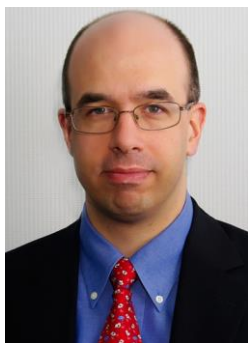


Monsieur Valery Dema crée SIGMA Financial Industrial Group en 1989, et occupe le poste de Directeur général. En 1994, SIGMA Financial Industrial Group passe sous le contrôle de Sigma Ventures Inc., date à laquelle Monsieur Dema en devient le Vice-Président. Actuellement, il est responsable du développement de nouveaux projets à SigmaBleyzer.

Monsieur Dema obtient une licence de l’Institut d’aviation de Kharkiv en 1985. Il poursuit alors des études de troisième cycle avec un cursus de trois ans en sciences économiques à l’Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute), un an de management à l’Université de Cologne en Allemagne et trois ans de droit à l’Institut de jurisprudence de Kharkiv (Kharkiv Institute of Jurisprudence).

Depuis octobre 2013, Monsieur Valery Dema est membre du Conseil d’administration d’AgroGeneration SA.

Neal Warren Sigda – Membre du Conseil d’administration



Monsieur Neal Sigda est Partner chez SigmaBleyzer et intervient en tant que membre du Comité d’investissement et Président du Comité d’étude du portefeuille interne (Internal Portfolio Review Board). De 1995 à 1997, Monsieur Sigda a passé la majeure partie de son temps à Kaliningrad, en Russie, ainsi qu’à St. Petersburg, où il était directeur financier pour une entreprise en coparticipation.

Auparavant, il avait passé plusieurs années dans le secteur de l’édition. Monsieur Sigda possède une licence de l’Université de Cornell et un mastère en management international de Thunderbird, l’École supérieure de management internationale américaine (American Graduate School of International Management) avec une option finances.

En tant que Partner, Monsieur Sigda s’implique dans la création ou la gestion de différentes activités, ceci incluant notamment la participation, antérieure ou actuelle, à divers Conseils d’administration, la direction du groupe de recherche sur les investissements SigmaBleyzer

(SigmaBleyzer Equities Research Group), la supervision des relations avec les investisseurs et le rôle de Leader de l'équipe Affaires (Deal Team Leader).

Depuis octobre 2013, Monsieur Sigda est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration SA.

Guillaume James – Membre du Conseil d'administration



Monsieur Guillaume James est diplômé de l'Université de Paris II où il obtient en 1999 une maîtrise de droit.

De 2000 à 2002, Monsieur James est juriste chez Self Trade (courtier en ligne). De 2002 à 2010, il occupe le poste de directeur des affaires corporate chez POWEO (premier fournisseur indépendant de gaz et d'électricité en France).

Administrateur de Gravitation depuis 2008, Monsieur James siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration SA depuis 2014.

4.3 Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l'exercice clos et au cours des cinq derniers exercices sociaux	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices sociaux
Monsieur Michael Bleyzer	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos:</u> - Président du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Directeur général du Conseil d'administration, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> - Texas Emerging Technology Fund : comité consultatif - Thunderbird : Conseil mondial - Thunderbird Private Equity Center : Comité exécutif et consultatif - Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA) : Comité exécutif - Houston Museum of Holocaust : Administrateur
Monsieur John Shmorhun	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos:</u> - Directeur général - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Directeur général et Président du Conseil d'administration d'Harmelia <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u>

		Néant
Monsieur Pierre Danon	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos:</u> - Vice-Président du Conseil d'administration - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - TDC (Tele Danmark Communications) – Vice-Président - Standard Life : Administrateur - CIEL Group : Administrateur - Volia : Président <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> - Numéricable : Président de 2008 à 2012
Monsieur Valery Ivanovich Dema	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice:</u> - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Administrateur de HASK-Flex (Ukraine)
Monsieur Lev Bleyzer	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice</u> - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Directeur général, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer - Administrateur de UKRN I New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de UKRN II New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de UKRN III New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de Volia Limited (Chypre) - Administrateur de Aquorn Holding Limited (Chypre) - Administrateur de OISIW Limited (Chypre) - Administrateur de Elandia Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Giacintoco Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Wellaxo Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Braeside Limited (Chypre) - Administrateur de SBF IV Cyprus Limited (Chypre) - Administrateur de Ostrella Limited (Chypre) - Administrateur de Konkur Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Iviza Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Bonza Bay Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Ungeni Investments Limited (Chypre) - Administrateur de SigmaBleyzer Southeast European Fund IV CV (Pays-Bas) - Administrateur de SBF Southeast European Holdings BV (Pays-Bas) - Administrateur de SBV IV Dairy BV (Pays-Bas) - Administrateur de SigmaBleyzer Investment Group LLC (Etats-Unis) - Administrateur de SBT GP VI LLC (Etats-Unis) - Administrateur de SBT Investment VI LLC (Etats-Unis) - Administrateur de SIGMA UGF-IV LLC (Etats-Unis) - Vice-Président de Sigma Ventures Inc (Etats-Unis)

		<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président de Sigma Advisors Inc (Etats-Unis) - Administrateur de Poltavaa Condited (Ukraine) - Administrateur de Sumatra LTD (Ukraine) - Administrateur de Covalact - Administrateur de Sigma Cayman III LTD (Cayman)
Monsieur Neal Warren Sigda	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Comité d'examen des portefeuilles de SigmaBleyzer - Membre du Comité d'investissement et associé de SigmaBleyzer
Monsieur Guillaume James	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du CA de DreamJet Participations SAS - Membre du Comité de Surveillance d'Audacia SAS - Président de GCMi Corporate SAS <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du CA de Gaz de Normandie SAS

4.4 Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

4.4.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration SA n'a jamais alloué de jetons de présence ni aucune autre rémunération aux membres du Conseil d'administration.

4.4.2 Rémunération des membres de la Direction générale

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration après avis du Comité des rémunérations sur la base de critères financiers.

Rémunération et autres avantages de Monsieur John Shmorhun

- Au 31 décembre 2015 :
 - Rémunération annuelle fixe de 285 000 € (augmentation en raison du taux de change) ;
 - Rémunération variable de 152 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
 - Appartement de fonction ;
- Au 31 décembre 2014 :

- Rémunération annuelle fixe de 266 000 € ;
- Rémunération variable de 147 000 € au titre de l'exercice 2013 ;
- Appartement de fonction ;

Il n'existe pas d'engagements différés relatifs à une indemnité de départ et/ou à une indemnité de non-concurrence entre AgroGeneration et le Directeur Général.

4.5 Actions gratuites, stock-options, BSA et BSPCE

Au cours de l'exercice 2015, AgroGeneration SA n'a attribué aucune action gratuite ou de stock-options aux mandataires sociaux.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

Instruments	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSPCE	5 327	106 540
Stock Options	1 317 833	1 317 833
BSA BERD	850 000	850 000
OSRANE	597 810	129 126 960
BSA Konkur ⁽¹⁾	1 379 487	2 519 544
Total		133 920 877

⁽¹⁾Le nombre total d'actions supplémentaires est calculé sur la base d'un ratio de remboursement de 216 actions par OSRANE

4.6 Informations relatives aux transactions réalisées sur les titres d'AgroGeneration SA par les dirigeants et les personnes assimilées

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est précisé que les opérations ci-dessous, mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, ont fait l'objet de déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers :

Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument Financier	Prix unitaire (en €)	Montant de l'opération (en €)
27 mai 2015	Acquisition	OSRANE	66,80	9 953,20
2 juin 2015	Acquisition	OSRANE	67	9 983
11 juin 2015	Acquisition	OSRANE	68,50	2 808,50
12 juin 2015	Acquisition	OSRANE	68	4 760
15 juin 2015	Acquisition	OSRANE	67,85	4 749,50
16 juin 2015	Acquisition	OSRANE	68	68
18 juin 2015	Acquisition	OSRANE	69,50	4 726
3 juillet 2015	Acquisition	OSRANE	67,49	4 724
6 juillet 2015	Acquisition	OSRANE	67,50	1 485
7 juillet 2015	Acquisition	OSRANE	67,50	5 062,50
20 juillet 2015	Acquisition	OSRANE	69	4 830
16 novembre 2015	Acquisition	Actions	0,44	23 584
24 novembre 2015	Acquisition	Actions	0,44	23 320
25 novembre 2015	Acquisition	Actions	0,44	23 320
8 décembre 2015	Acquisition	Actions	0,43	22 575
14 décembre 2015	Acquisition	Actions	0,43	22 638

5. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION SA

Le capital social est fixé au 31 décembre 2015 à la somme de 4 925 469,40 €. Il est divisé en 98 509 388 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 €.

En raison des demandes de remboursement d'OSRANE, le capital social sera porté à 4 965 731,80. Il sera divisé en 99.314.636 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

5.1 Répartition du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que l'identité d'autres actionnaires :

Actionnaires	Au 31/12/2015	
	Nombre d'actions	%DDV et capital
Konkur Investments Ltd	57 264 394	58,1%
GreenAlliance	6 214 215	6,3%
Aloe Environment Fund II	5 147 191	5,2%
Gravitation	4 099 302	4,2%
Cordial Consulting Ltd	573 180	0,6%
Public *	25 211 106	25,6%
Total	98 509 388	100.00%

*La détention du public correspond à la part du flottant et à celle détenue par certains anciens salariés.

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration SA sont les suivants :

- **Konkur Investments Limited** est une société de droit chypriote détenue à 80% par la société Ostrella Limited. La société Ostrella Limited est une participation du fond d'investissement SigmaBleyzer Southeast European Fund IV géré par la société de gestion de droit américain SigmaBleyzer LLC.
- Monsieur Charles Beigbeder détient 80% de **Gravitation** qui détient 50% de **GreenAlliance** en partenariat avec Energipole, holding de Monsieur Alain Mallart, qui détient les autres 50%. Gravitation est devenu actionnaire en direct d'AgroGeneration suite à une opération de reclassement intra-groupe avec GreenAlliance.
- **Aloe Private Equity** : gestion de fonds d'investissement dédiés aux sociétés dont le développement à l'échelle mondiale prend en compte les besoins économiques, environnementaux et sociaux futurs.
- **Cordial Consulting Limited** : Les actions de Cordial sont détenues par Monsieur et Madame Pierre Danon.



5.2 Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration SA sur les titres émis

5.2.1 Contrat de liquidité et Autocontrôle

AgroGeneration SA a mis en place depuis le 23 juillet 2015, via un intermédiaire financier spécialisé, un contrat de liquidité portant sur les transactions concernant le titre AgroGeneration SA sur le marché NYSE-Alternext de NYSE-Euronext. Ce contrat se conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF par décision du 21 mars 2011.

AgroGeneration SA a affecté à ce compte de liquidité la somme totale de 124 724,07 €.

Au cours de l'exercice, 929 000 titres ont été achetés au prix moyen de 0,46 € et 879 000 titres ont été vendus au prix moyen de 0,48 €.

Au 31 décembre 2015, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 546 546 actions (soit 0,55% du capital) valorisées pour un montant de 224 k€ (0,41€ par actions) étaient auto-détenues par AgroGeneration SA ;
- les liquidités disponibles au titre de ce contrat se montaient à 136 k€.

5.3 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2015, aucun salarié ne détenait de participation dans le capital d'AgroGeneration S.A.

5.4 Cours de bourse

A la clôture de l'exercice, l'action AgroGeneration SA cotait 0,4€¹.

5.5 Délégation d'augmentation du capital

Conformément à l'article L. 225-100, alinéa 7 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint en **Annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

¹ Source Boursorama



6. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

6.1 Protection de l'environnement

Les surfaces agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de façon respectueuse et raisonnée. À cet égard, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau du management de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion environnementale, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et autres réglementations et suit scrupuleusement l'ensemble des textes gouvernementaux relatifs à la protection environnementale.

Parallèlement, mettant en œuvre sa philosophie axée sur la promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'attache néanmoins à préserver l'environnement en s'appuyant sur des équipements de dernière génération, une technologie innovante et des méthodes agricoles de pointe. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments des sols, la société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre d'une culture sans labour. Tous les équipements sont équipés des détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation énergétique, de suivre les mouvements des véhicules et de réaliser des plantations de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

6.2 Programmes sociaux

En accord avec son engagement de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient les structures défavorisées comme les orphelinats, les hôpitaux, les écoles et les populations de retraités. Grâce à ses activités diversifiées, la société se distingue en améliorant les conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans l'oblast de Kharkhiv qui fait face à des déplacements de population issue des oblasts de Lugansk et Donetsk. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés en zone rurale, là où le chômage est un sujet particulièrement douloureux. Par ailleurs, la société accorde une attention toute spéciale aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Ainsi, elle assure la tutelle de plusieurs écoles dans les localités où sont implantées les filiales du groupe. AgroGeneration investit dans des infrastructures comme les écoles et les équipes de jeunes




footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et fournit d'autres types d'assistance selon les besoins. La société s'investit également dans la belle tradition des camps d'été pour jeunes et envoie des cadeaux en fin d'année aux enfants.

7. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

Nous vous informons qu'AgroGeneration SA n'a fait l'objet d'aucunes injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au cours de l'exercice 2015.

*

* *



Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.



Fait à Paris, le 29 avril 2016

Michael Bleyzer

Président du Conseil d'administration

AgroGeneration SA

ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Au 31 décembre 2015, AgroGeneration détient les filiales décrites ci-dessous :

	Nom	Nom pour consolidation	Siège Social	Activité	31 decembre 2015
					%
1.	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris - France	Société Holding	Entité Consolidante
2.	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
3.	Haberly Properties Ltd	Haberly	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
4.	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
5.	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
6.	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
7.	Azent Limited Company	Azent	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
8.	Zito Investments Limited	Zito	Nicosia - Chypre	Société Holding	100%
9.	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev - Ukraine	Entreprise de services	100%
10.	LLC Agro NovaNyva	ANN	Kiev - Ukraine	Entreprise de services	100%
11.	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev - Ukraine	Société commerciale	100%
12.	AFT-Agro	AFT	Kiev - Ukraine	Société Agricole	100%
13.	Agroziom	AGZ	Sumy - Ukraine	Société Agricole	100%
14.	Vinal Agro	VKD	Lviv - Ukraine	Société Agricole	100%
15.	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv - Ukraine	Société Agricole	100%
16.	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol - Ukraine	Société Agricole	100%
17.	Agrodruztvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol - Ukraine	Société Agricole	100%
18.	Lishchynske	VLV	Zhitomir - Ukraine	Société Agricole	100%
19.	Vidrodzhennya*	VZH	Zhitomir - Ukraine	Entreprise de services	-
20.	Agro Fund Terestchenko	AFT	Zhitomir - Ukraine	Société Agricole	100%
21.	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%
22.	APK Donetsk LLC	DON	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
23.	Burluksoje PC	BUR	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
24.	Zachepilovskoje LLC	ZACH	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
25.	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
26.	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%
27.	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
28.	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%
29.	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
30.	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
31.	Vybor LLC	VYB	Kharkiv - Ukraine	Société Agricole	100%
32.	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv - Ukraine	Société Commerciale	100%
33.	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%
34.	Register LLC	Register	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%

* Vidrodzhennya a été fusionnée avec une autre filiale du Groupe, Lishchynske, en février 2015 et a cessé d'exister en tant que personne morale distincte.

ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102, al. 2 du Code de commerce)

	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 754 513	1 754 877	4 618 096,40	4 618 096,40	4.925.469,40
Nombre d'actions émises	35 090 252	35 097 534	92 361 928	92 361 928	98 509 388
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	1 463 414	1 463 414			129 126 9606
- par droit de souscription	2 019 153	2 649 373	4 820 641	4 770 641	4 793 917
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (H.T)	6 545 339	14 922 447	17 171 583	12 517 095	19 678 059
Résultat net avant impôt, amortissement et provisions	(1 737 449)	(2 847 599)	(4 669 530)	(8 801 200)	(7 395 124)
Charge fiscale	-	-	-	-	-
Résultat net après impôt, amortissement et provisions	(1 950 115)	(3 325 516)	(8 917 668)	(7 890 306)	(43 766 977)
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	-	-	- 0	- 0	- 0
Résultat après impôt, amortissements et provisions	-	-	- 0	- 0	- 0
Dividendes versé à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	6	7	6	2	2
Montant de la masse salariale	887 426	798 522	647 208	336 150	383 107



Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc., œuvres)	394 049	326 478	245 658	136 563	109 097
--	---------	---------	---------	---------	---------

ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article L. 225-100, al. 7 du Code de commerce)

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
1	Autorisation donnée au Conseil d'administration pour annuler, en une ou plusieurs fois, selon les modalités, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, tout ou partie des actions que la société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	5 février 2015 2 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2015
2	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximal de 11.000.000 € (ou sa contre-valeur), par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à des titres de créance dont le montant nominal ne pourra excéder 80.000.000 € (ou sa contre-valeur).	5 février 2015 3 ^{ème} résolution	18 mois	Emission d'OSRANE pour un montant nominal maximum de 67 516 000 € (décision du Conseil d'administration du 26 février 2015)

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
3	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à une émission de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de Konkur Investments Limited, limité à 10 % du capital social avec un prix d'exercice situé entre 0,1 € et 2,5 €.	5 février 2015 6 ^{ème} résolution	18 mois	Décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2015
4	Délégation de compétence au Conseil d'administration, en vue de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à des obligations dont le montant nominal ne pourra excéder 40.000.000 € ou la contre-valeur en euros de ce montant au moment de la date de décision d'émission.	25 juin 2015 13 ^{ème} résolution	26 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2015
5	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, en vue de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à des titres de créance dont le montant nominal ne pourra excéder 40.000.000 € ou la contre-valeur en euros de ce montant au moment de la date de décision d'émission.	25 juin 2015 14 ^{ème} résolution	26 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2015

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
6	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à des titres de créance dont le montant nominal ne pourra excéder 40.000.000 € par voie d'offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (c'est-à-dire une offre (i) aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le comptes de tiers ou (ii) à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre).</p>	25 juin 2015 15 ^{ème} résolution	26 mois	Emission d'OSRANE pour un montant nominal global de 3 000 000 € (décision du Conseil d'administration du 21 décembre 2015)
7	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'action ou de valeurs mobilières à émettre dans le cadre de toute émission réalisée en application des 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} résolution en cas de demande excédentaire au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (dans le délai de 30 jours à compter de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale).</p>	25 juin 2015 16 ^{ème} résolution	26 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2015
8	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise, conformément à l'Article L. 225-129-6 du Code du commerce et à l'Article L. 3332-1 du Code du travail, pour un montant nominal maximal de 3% du capital social au jour de la décision d'émission.</p>	25 juin 2015 17 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2015

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
9	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait légalement admise, sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou élévation de la valeur nominale des actions, pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €.	25 juin 2015 18 ^{ème} résolution	26 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2015
10	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie d'investisseurs (i.e., (i) investisseurs qualifiés ou cercle restreint d'investisseurs que ce soit des personnes physiques ou morales ou des OPCVM, et (ii) investissant chacun pour un montant unitaire de souscription supérieur à 25.000 € pour une personne morale ou un fonds et à 5.000 € pour une personne physique) pour un montant nominal maximal de 11.000.000 €, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à des titres de créances dont le montant nominal ne pourra excéder 40.000.000 € ou la contre-valeur en euros de ce montant au moment de la date de décision d'émission.	25 juin 2015 19 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2015
11	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, en vue d'émettre et d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des membres du personnel parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la société ou groupements qui lui sont liés, pour une valeur nominal maximale de 5% du capital social au jour de la mise en oeuvre de la délégation.	25 juin 2015 20 ^{ème} résolution	38 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2015

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
12	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, en vue d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des (i) personnes morales ou physiques, françaises ou étrangères, liées à la société ou à l'une de ses sociétés affiliées par un contrat de consulting ou un contrat commercial, (ii) actionnaires, dirigeants ou salariés de ces personnes dans le cas des personnes morales, et (iii) dirigeants ou salariés de la société ou de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, pour une valeur nominale maximale de 5% du capital social au jour de la mise en oeuvre de la délégation.	25 juin 2015 21 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2015